MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 36

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202636-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
06/03/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 21

Objet :

FINANCES BUDGETS

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Dominique HEMERY - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marine GOYON - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
Mme Marie-Christine PRAUD ayant donné procuration à Mme M-L PONDARD
Messieurs Didier LE STUNFF et Jacques FRANÇOIS

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2026. 32 / Affectation des résultats 2025 – budget annexe du CAMPING

Après délibération et à la majorité des voix (19 « POUR » et 2 « CONTRE » Messieurs Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO), le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2025 du budget annexe du CAMPING comme suit :

- ✓ L'excédent antérieur de FONCTIONNEMENT, soit **2 622.64 €,** sera affecté à l'article 1068 de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2026
- ✓ Le déficit d'INVESTISSEMENT, soit **4 268.64 €**, sera repris au résultat de l'exercice du B.P. 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE